

# LES LIMITES DE LA RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

# **LES FORMATIONS DE L'ADM79**

### DATE:

jeudi 28 mars 2019

de 9h00 à 17h00

# **DURÉE:**

1 journée

#### LIEU:

antenne médico-sociale de Gâtine -20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

### **INTERVENANT:**

Patrick NAUDET - formateur

### **PERSONNES CONCERNÉES:**

Les élus et agents communaux

#### **EFFECTIF:**

Groupe limité à 16 personnes



(prise en charge par la caisse des dépôts et consignation)

Sur devis

### **TARIFS 2019**

Lorsque le financement est pris sur le budget de la collectivité (tarifs à la journée)

⇒ - de 500 habitants : 96 €

⇒ de 500 à 1000 habitants :116 €

⇒ de 1001 à 2500 habitants :126 €

⇒ + de 2501 habitants : 136 €

⇒ Autres : 150 €

NB: Le repas organisé par l'ADM 79 n'est pas compris dans le tarif.

# **Avant propos**

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, les financements aux associations ont fortement chuté.

La montée en puissance de l'intercommunalité, à travers les transferts de compétences, pose la condition de la mutualisation des moyens.

Désormais, la relation communes / associations est une nouvelle forme de gouvernance dans laquelle chacun doit trouver sa place au service d'un territoire.

### Contenu





- la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901
- associations / collectivités locales
- nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations

# ⇒ Des règles de bon sens

- une reconnaissance réciproque, gage d'un partenariat constructif et durable
- une contribution adaptée à l'intérêt général
- transparence et équité dans les engagements

# ⇒ La contractualisation

- convention (pluri) annuelle d'objectifs
- contrats liés à la commande publique
- délégation de service public

### ⇒ Les subventions aux associations

- le caractère discriminant de la subvention
- requalification de la subvention et marchés publics
- ⇒ Mise à disposition de biens et de personnels
- ⇒ Gestion de fait
- ⇒ Les associations dans l'évolution de l'intercommunalité
  - la mutualisation
  - une approche plus partenariale
  - la peur de la perte des valeurs





# Coupon-réponse « Les limites de la relation avec les associations »

Jeudi 28 mars 2019 de 9h à 17h

COLLECTIVITÉ / ORGANISME :		
Nom :		
Prénom :		
Fonction:		
N° de téléphone portable* :		
Mail personnel (obligatoire) :		
Mode de financement :		
☐ DIF élus ( <b><u>DEMANDE DE FINANCEMENT AVANT LE 28 JANVIER</u></b> )	☐ budget de la collectivité	$\square$ autres
S'inscrit au repas au tarif unique de 17 €: □ oui □ non		
Sera accompagné (e) de :		
Nom :		
Prénom :		
Fonction :		
N° de téléphone portable* :		
Mail personnel (obligatoire) :		
Mode de financement :		
$\square$ DIF élus ( <u><b>DEMANDE DE FINANCEMENT AVANT LE 28 JANVIER</b>)</u>	☐ budget de la collectivité	$\square$ autres
S'inscrit au repas au tarif unique de 17 €: □ oui □ non		
*Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même.		
PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :		

- Pour nous adresser votre demande de formation :
- 1) mail: a.d.m.79@wanadoo.fr
- 2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT
- Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au mois 10 jours avant la session.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée

